



► **ST-BRIEUC** • SIÈGE SOCIAL  
25 RUE DE LA HUNAUDAYE • CS 24516  
22045 ST-BRIEUC CEDEX 2  
TÉL. 02 96 01 20 50

► **QUIMPER**  
145, AVENUE DE KÉRADENNEC  
29000 QUIMPER  
TÉL. 02 98 53 18 40

► [contact@oga-ca.bzh](mailto:contact@oga-ca.bzh)

[www.oga-ca.bzh](http://www.oga-ca.bzh)

# Quoi2neuf?

## É D I T O

Cher(e) adhérent(e)

Nous avons le plaisir de vous présenter le 16<sup>e</sup> numéro de notre lettre d'info « Quoi2Neuf ».

Comme habituellement, ce numéro de fin d'année est l'occasion de faire un point fixe sur l'évolution des adhérents de notre OGA. Il reprend les principales tendances en les détaillant pour les bureaux de Quimper et de Saint-Brieuc.

Ces données sont issues de l'Union Régionale Bretonne des OGA à laquelle nous participons. Vous retrouverez bien plus de détails en vous connectant à notre site internet à la rubrique « statistiques ». Les chiffres des cessions de fonds de commerce et artisanaux y sont également consultables.

Par ailleurs, nous vous présentons succinctement le dispositif de **prime de partage de la valeur (PPV)**, ex-prime dite « Macron ».

Enfin, nous vous rappelons la mise en place de l'**ECF, l'Examen de Conformité Fiscale**. Gage de sérénité fiscale, en collaboration avec votre cabinet d'expertise-comptable, cet audit vous permettra de renforcer la sécurité fiscale de votre entreprise et de bénéficier de services complémentaires.

Retrouvez toutes les informations sur notre site [www.oga-ca.bzh](http://www.oga-ca.bzh).

Toute l'équipe de l'OGA reste à votre écoute et à votre disposition.

**Fabien JOUAN**

PRÉSIDENT DE L'OGA  
DE CORNOUAILLE ET D'ARMOR



## LA PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR (PPV)

La loi 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat crée la prime de partage de la valeur (PPV). Cette prime allouée aux salariés remplace la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) ou prime « Macron ».

Cette prime est une somme annuelle complémentaire au salaire et elle ne peut pas remplacer un élément de rémunération versé par l'employeur.

Le dispositif mis en place par cette loi est pérenne et facultatif. Chaque entreprise aura le choix de gratifier ses salariés, chaque année, grâce à cette prime, selon des conditions évolutives.

Cette prime est assortie d'avantages sociaux et fiscaux dans la limite d'un montant maximum versé à chaque salarié, soit 3 000€ ou 6 000€ si un accord d'intéressement ou de participation a été signé dans l'entreprise.

Dans la limite de ces seuils, la prime est exonérée de cotisations sociales pour l'employeur et le salarié. Elle est également exonérée d'impôt sur le revenu et de CSG/ CRDS si le salarié a une rémunération mensuelle inférieure à 3 fois le SMIC.

Cette prime peut être versée en une ou plusieurs fois avec un maximum d'un versement par trimestre. Le même montant peut être attribué à tous les bénéficiaires ou cette prime peut être modulée en fonction de la rémunération, de l'ancienneté, du niveau de classification ou de la durée de travail.

Les primes versées à partir de 2024 deviendront imposables à l'impôt sur le revenu quel que soit le niveau de rémunération du salarié.



Ces données statistiques vous donnent les grandes tendances de la population de l'Organisme de Gestion Agréé de Cornouaille et d'Armor. La population est composée d'artisans, commerçants, prestataires de services, professionnels libéraux et agriculteurs. Elle se situe pour près des trois quarts dans les départements du Finistère et des Côtes d'Armor.

La part des activités «location meublée» est croissante et prédominante. Les professions des secteurs du bâtiment et de l'hôtellerie-café-restaurant sont également bien représentées.

Environ 50% des adhérents sont retenus pour cette étude après exclusion selon certains critères (cessations d'activité, adhérents dont les exercices clos en 2021 et/ou 2020 ont une durée différente de 12 mois, radiations et activités de location, notamment les activités de location meublée). Bien que l'échantillon de la population étudiée soit significatif (environ 1 900 adhérents pour les deux bureaux), ces chiffres ne doivent pas être considérés comme un constat formel de la population globale de la Cornouaille et des Côtes d'Armor, mais simplement comme une image représentative des adhérents de votre Organisme de Gestion Agréé.

### ► 1. QUELQUES CHIFFRES REPÈRES

Répartition des adhérents de l'OGA-CA par secteurs d'activité en 2021 (en %)

	Bureau de Quimper	Bureau de Saint-Brieuc
Bâtiment	14,5	14,3
Commerce et artisanat alimentaire	3,8	3,6
Équipement de la personne	2,2	1,6
Équipement de la maison	1,4	2
Santé - Beauté et esthétique	5,4	7,9
Bar, hôtellerie et restauration	7,9	9
Culture et loisirs	0,7	1,2
Automobile	0,8	1,3
Transports	1,9	1,6
Activités de location	38,5	35,5
Activité agricoles, pêche et services connexes	5,2	4,2
Divers (dont professions libérales)	17,7	17,8

Répartition des adhérents de l'OGA-CA par secteurs géographiques en 2021

Bureau de Quimper	%	Bureau de Saint-Brieuc	%
Sud Finistère	66	Secteur de Saint-Brieuc	16,8
Secteur de Concarneau	14,8	Secteur de Dinan	2,5
Secteur de Douarnenez	7,2	Secteur de Guingamp	2,9
Secteur de Pont-l'Abbé	19,3	Secteur de Lamballe	4,1
Secteur de Quimper	16,4	Secteur de Lannion / Perros	10,7
Secteur de Quimperlé	8,3	Secteur de Loudéac	5
Centre Finistère	5,9	Autres secteurs du 22	30,8
Nord Finistère	5,1		
Autres départements	23	Autres départements	27,2

### ► 2. LE COMPTE D'EXPLOITATION MOYEN DE L'ENSEMBLE DES ADHÉRENTS

Ces données mettent en évidence une progression générale de l'activité de nos adhérents sur l'exercice 2021, +6,9% dans le Finistère et +6,1% dans les Côtes d'Armor, après le fort repli constaté sur l'année 2020 lié à la crise sanitaire. Même si les chiffres d'affaires repartent à la hausse, le soutien de l'État reste essentiel pour préserver la rentabilité des entreprises. Ce soutien est significatif sur l'année 2021. Le poste «subventions d'exploitation reçues» intégrant les aides du Fonds de Solidarité est en effet en forte augmentation, il passe en moyenne de 2% du chiffre d'affaires en 2020 à plus de 4% en 2021. La politique du «quoi qu'il en coûte» permet ainsi un gain en terme de taux de rentabilité, +2,4 points pour les adhérents du bureau de Quimper et +3,1 points pour ceux du bureau de Saint-Brieuc. En moyenne, le chiffre d'affaires s'élève à 214 466€ dans le Finistère et 205 997€ dans les Côtes d'Armor et le résultat courant affiche respectivement 39 469€ et 40 678€. Si le niveau de chiffre d'affaires se rapproche de celui d'avant crise sanitaire (216 988 € dans le Finistère et 203 180 € dans les Côtes d'Armor en 2019), les résultats courants sont en moyenne 10 000€ plus élevés grâce aux aides perçues (29 387€ dans le Finistère et 31 088€ dans les Côte d'Armor en 2019).

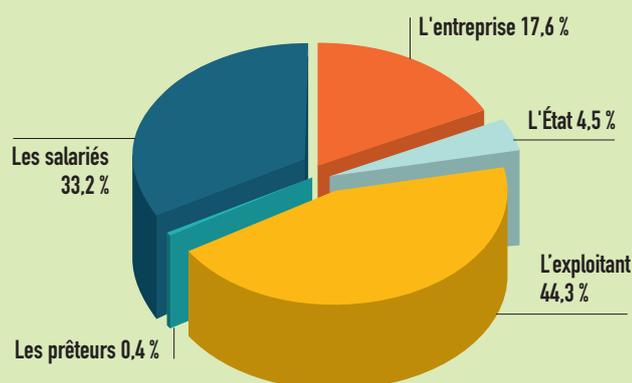
BUREAU DE QUIMPER Population courante	Exercice clos 2021 Nbre adh = 852		Exercice clos 2020 Nbre adh = 923		Variation 2021/2020 en %
	en €		en €		en %
• CHIFFRE D'AFFAIRES	214 466	100	200 552	100	6,9
Coût d'achat des march ou des approv	82 384		76 587		7,6
• MARGE BRUTE	132 082	61,6	123 965	61,8	6,5
Charges externes	33 447		31 479		
• VALEUR AJOUTÉE ÉCONOMIQUE	98 635	46,0	92 486	46,1	6,6
Frais de personnel	37 074		34 609		
Charges sociales de l'exploitant	11 534		11 217		
Impôts et taxes	4 456		4 162		
Autres produits - autres charges	10 524		6 123		
dont subventions d'exploitation reçues	8 631		3 866		
• EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	56 095	26,2	48 621	24,2	15,4
Coûts investissements	16 221		15 961		
Résultat financier	405		556		
• RÉSULTAT COURANT	39 469	18,4	32 104	16,0	22,9
RÉSULTAT COURANT hors subventions reçues	30 838		28 238		
Effectifs moyens (y compris non salariés)	2,6		2,5		

BUREAU DE SAINT-BRIEUC Population courante	Exercice clos 2021 Nbre adh = 1 020		Exercice clos 2020 Nbre adh = 1 090		Variation 2021/2020 en %
	en €		en €		en %
• CHIFFRE D'AFFAIRES	205 997	100	194 078	100	6,1
Coût d'achat des march ou des approv	85 897		81 932		4,8
• MARGE BRUTE	120 100	58,3	112 146	57,8	7,1
Charges externes	27 309		25 025		
• VALEUR AJOUTÉE ÉCONOMIQUE	92 791	45,0	87 121	44,9	6,5
Frais de personnel	30 853		28 457		
Charges sociales de l'exploitant	11 999		11 843		
Impôts et taxes	4 599		4 433		
Autres produits - autres charges	11 225		5 060		
dont subventions d'exploitation reçues	9 732		3 839		
• EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	56 565	27,5	47 448	24,4	19,2
Coûts investissements	15 449		14 718		
Résultat financier	438		510		
• RÉSULTAT COURANT	40 678	19,7	32 220	16,6	26,3
RÉSULTAT COURANT hors subventions reçues	30 946		28 381		
Effectifs moyens (y compris non salariés)	2,3		2,2		

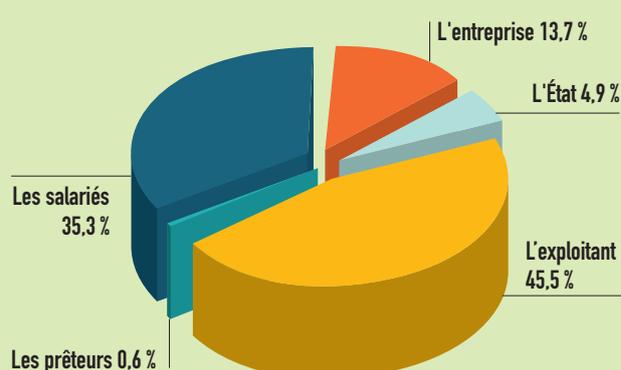
## ► 3. LA RÉPARTITION MOYENNE DE LA VALEUR AJOUTÉE

La Valeur Ajoutée est représentative de la richesse créée par l'entreprise. Ces graphiques démontrent que la part prélevée par l'exploitant diminue de 1,2 point et s'élève en 2021 à 44,3%. La part revenant aux salariés sous forme de rémunérations est également en baisse de 2,1 points et affiche 33,2%. Ces diminutions se font au profit de l'entreprise afin de consolider ses fonds propres et permettre le financement de futurs investissements. Le prélèvement de l'État par le biais des impôts et taxes et celui des prêteurs par l'intermédiaire des frais financiers restent relativement stables et affichent respectivement 4,5% et 0,4% de la valeur ajoutée.

RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE EN 2021  
OGA DE CORNOUAILLE ET D'ARMOR



RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE EN 2020  
OGA DE CORNOUAILLE ET D'ARMOR



## ► 4. LES CHIFFRES D'AFFAIRES MOYENS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Comparaison avec la population bretonne de l'Union Régionale Bretonne des Organismes de Gestion Agréés.

Le chiffre d'affaires moyen s'élève en 2021 à 214 K€ pour les entrepreneurs bretons et à 210 K€ pour les adhérents de l'OGA de Cornouaille et d'Armor. Il affiche une progression moyenne de 7,3% en 2021 par rapport à 2020 pour les deux populations analysées, ceci après un recul d'une même ampleur l'année précédente, lié à la crise sanitaire. Pour la population bretonne dans son ensemble, cette tendance à la hausse s'observe dans tous les secteurs d'activité, hormis le secteur de la restauration-bar-hôtellerie qui a été impacté par les fermetures administratives et l'obligation du pass vaccinal sur l'année 2021. Pour la population de l'OGA de Cornouaille et d'Armor, la progression de l'activité est également générale sauf pour les secteurs de l'équipement de la personne et de la restauration-bar-hôtellerie.

Chiffre d'affaires moyen en K€	OGA de Cornouaille et d'Armor		Union Régionale Bretonne	
	2021	2020	2021	2020
Année	2021	2020	2021	2020
Nombre d'adhérents	1872	2013	9 612	10 198
	Chiffre d'affaires moyen en K€			
Ensemble des adhérents	210	197	214	198
Bâtiment	185	160	197	173
Commerce et artisanat alimentaire	275	262	347	323
Équipement de la personne	146	149	151	144
Équipement de la maison	190	164	191	148
Santé	1187	1077	1172	1087
Beauté Esthétique	80	73	80	75
Bar Hôtellerie Restauration	143	164	131	146
Culture et loisirs	172	152	182	176
Automobile	372	351	378	339
Transport	116	103	109	95

## ► 5. LES RÉSULTATS COURANTS MOYENS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Comparaison avec la population bretonne de l'Union Régionale Bretonne des Organismes de Gestion Agréés.

Le résultat courant moyen s'élève en 2021 à 40 K€ tant pour la population bretonne dans son ensemble que pour la population de l'OGA de Cornouaille et d'Armor. Cette évolution positive s'explique d'une part par la reprise de l'activité, +7,3% en moyenne, et d'autre part, par un montant de subventions d'exploitation plus élevé. Ces subventions, directement liées aux aides « covid », passent en effet de 4K€ à 9K€ en moyenne. Toutes les activités sont concernées par cette tendance haussière dans les deux populations analysées. Quatre secteurs bénéficient plus particulièrement de la progression de ces aides : l'équipement de la personne, l'équipement de la maison, la culture et la restauration-bar-hôtellerie.

Résultat courant moyen en K€	OGA de Cornouaille et d'Armor		Union Régionale Bretonne	
	2021	2020	2021	2020
Année	2021	2020	2021	2020
Nombre d'adhérents	1872	2013	9 612	10 198
	Résultat courant moyen en K€			
Ensemble des adhérents	40	32	40	33
Bâtiment	34	30	34	31
Commerce et artisanat alimentaire	35	36	40	38
Équipement de la personne	39	27	40	26
Équipement de la maison	33	24	35	24
Santé	149	133	134	120
Beauté Esthétique	27	22	26	22
Bar Hôtellerie Restauration	59	34	58	32
Culture et loisirs	49	27	52	41
Automobile	36	32	37	33
Transport	24	21	29	25

**ECF**

## Examen de Conformité Fiscale

- Un nouvel outil de « Sérénité Fiscale » qui limite votre exposition à un contrôle fiscal,
- Vous fait bénéficier d'un dossier DPS (Données Performance et Statistique),
- Vous fait bénéficier d'une assurance juridique prenant en charge tout ou partie des honoraires de votre conseil en cas de contrôle fiscal,
- Instaure une nouvelle relation de confiance avec l'Administration Fiscale,
- Contrôle de 10 points fiscaux,
- Valorise vos relations avec vos partenaires (clients, fournisseurs, banques...),
- Concerne toutes les entreprises, sauf les activités non professionnelles (location meublée non professionnelle).

**Votre OGA  
vous propose  
ce nouveau service**

**Pour plus d'information,  
nous vous invitons à prendre contact  
avec nos bureaux :**

**02 96 01 20 50**  
BUREAU DE SAINT-BRIEUC

**02 98 53 18 40**  
BUREAU DE QUIMPER

**Et à consulter notre site internet,  
rubrique ECF.**



## PROGRAMME DE FORMATION

Notre programme de formation  
du 2<sup>nd</sup> semestre 2022 est en ligne.

Vous pouvez consulter le détail de ce  
programme sur notre site internet et vous  
inscrire directement en ligne :

**[www.oga-ca.bzh](http://www.oga-ca.bzh)**  
(rubrique Formations)

N'hésitez pas à nous faire part de vos  
suggestions et observations !



## STATISTIQUES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

Nous vous invitons à  
consulter nos dernières  
statistiques régionales  
sur notre site internet :  
**[www.oga-ca.bzh](http://www.oga-ca.bzh)**  
(rubrique Statistiques)



**Synthèses  
Professionnelles**  
Commerce et Artisanat



**Cession  
de Fonds**  
de Commerce et Artisanat



**Baromètre  
du Chiffre  
d'Affaires**

